

préparatoires aux épreuves de sélection de la Police, de la Défense ou chez les Pompiers. Elles permettront également probablement des dispenses dans la formation de pompiers.

Elles préparent à trois métiers qui sont prioritaires dans notre bassin : Collaborateur de la défense, Assistant de surveillance pénitentiaire et Agent de gardiennage. Les experts rencontrés sont favorables à ce type d'options et seraient favorables à l'ouverture de nouvelles occurrences en Brabant wallon.

Synthèse et conclusions

Les secteurs de la sécurité sont très larges et variés. Dans la sécurité publique, se retrouvent tant les Affaires étrangères, la Défense, la Justice, la Police, les Services du feu et du secours, les activités de la sécurité publique. Dans la sécurité privée, se retrouvent tant les activités de gardiennage, liées aux systèmes de sécurité, de la consultance, de la recherche privée. L'IBEFE Bw n'a pas l'occasion d'approfondir les différents métiers et secteurs mais ce rapport permet de donner un aperçu des métiers et des besoins.

Les profils des personnes qui y travaillent sont également assez variés, avec des niveaux d'études différents, des formations variées, etc. Les difficultés de recrutement dépendent des sous-secteurs et des fonctions.

Des difficultés de recrutement sont observées principalement à la Défense, à la Justice, dans les sociétés de gardiennage, dans les activités liées aux systèmes de sécurité (seules les fonctions qui ne requièrent pas un niveau de l'enseignement supérieur ont été approfondies).

À la suite des premières conclusions de ce rapport, l'IBEFE du Brabant wallon a décidé, le 15 octobre 2024, de recommander le maintien et la création de l'offre de formation des métiers de Collaborateur de la défense, d'Assistant de surveillance pénitentiaire, d'Agent de gardiennage. Pour les deux premiers métiers, les formations professionnelles ont lieu dans le cadre de l'exercice une fois engagé. L'IBEFE recommande dès lors la création d'une préformation, commune à plusieurs métiers, ayant comme but l'acquisition de certaines compétences professionnelles, une meilleure orientation et une préparation aux épreuves de sélection. L'IBEFE recommande également une création d'une spécialisation en Technicien en installation de sécurité pour des personnes ayant des bases en électricité

Ce rapport amène également un débat qui n'est pas tranché : faut-il créer des formations qualifiantes pour le métier de Technicien en installation de sécurité (spécialisation) ? Ce sont principalement des installateurs électriciens qui exercent et qui suivent une formation obligatoire une fois engagé. Les installateurs électriciens résidentiels, industriels et tertiaires sont également des métiers prioritaires de l'IBEFE.

Au-delà des métiers spécifiques des secteurs de la sécurité, la Défense recherche également des métiers de l'informatique, de la mécanique et de la technique (mécanicien, électromécanicien), de la santé (infirmier), etc. La Défense cherche tant des personnes non diplômées que déjà diplômées (les militaires sont engagées avant, pendant ou après leur

formations/études). Dans notre liste de métiers prioritaires, se trouvent énormément de métiers de ses familles professionnelles.

D'autres recommandations en lien avec le milieu carcéral sont émises dans ce rapport :

- Bien que les fonctions de surveillance restent accessibles avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, que les salaires sont attractifs et que les emplois sont stables, ces métiers attirent peu. Les conditions de travail restent difficiles. L'environnement est fermé et surveillé. Travailler en prison dans la sécurité est rarement un premier choix. Pourtant, le SPF Justice est en permanence en recherche de ces fonctions. La promotion et une sensibilisation vers les métiers de la prison pourrait mener à de l'orientation positive vers le milieu carcéral.
- Un manque de certaines formations spécifiques au contexte carcéral pour les travailleurs provenant d'organismes externes est pointé. Ces travailleurs sont formés à leurs métiers de base (formateur, animateur, psychologue, etc.) mais ils ne sont pas formés aux codes de la prison (rôles de chacun, normes de sécurité, etc.).

Enfin, les options d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité et Aspirant aux métiers de la Défense, de la prévention et de la Sécurité sont tant « orientantes », certifiantes que préparatoires aux épreuves de sélection de Police, de la Défense ou chez les Pompiers. Elles permettront également probablement à des dispenses dans la formation de pompiers. Les experts rencontrés sont favorables à ce type d'options et seraient favorables à l'ouverture de nouvelles occurrences en Brabant wallon.